

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 56

N° 1613

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1613

présenté par

Mme Avia, rapporteure au nom de la commission des lois

ARTICLE 56

Supprimer les alinéas 6 à 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination.